

« Les pratiques du pays d'Égypte, où vous avez demeuré, ne les imitez pas ; ne vous conformez pas non plus aux pratiques du pays de Canaan où je vous conduis et ne suivez point leurs lois » (Lévitique 18, 3). « N'adoptez point les lois de la nation que je chasse de devant vous ; car ils ont fait toutes ces choses » (Lévitique 20, 23). Les péricopes *Aḥaré mot* et *Qedochim* insistent lourdement sur l'influence délétère susceptible d'être exercée par ces deux pays sur la nation juive naissante. Le rabbin Salomon Ephraïm de Luntschitz (1550-1619), auteur du *Kéli Yeqar*, s'interroge avec nous : Ignorons-nous, et plus encore les destinataires contemporains de ces exhortations, que le peuple d'Israël a demeuré en Égypte et que Dieu le conduisit en Canaan ?

Selon notre exégète, ces indications, à priori superfétatoires, constitueraient des reproches voilés. Dieu tiendrait rigueur aux Hébreux d'avoir demeuré en Égypte, c'est-à-dire, de s'y être installé durablement, puis, d'avoir refusé de s'établir en Canaan, ayant cédé au découragement provoqué par les espions de Moïse.

Le séjour en terre des pharaons n'était qu'une étape transitoire avant la conquête de la terre promise. L'extraction du peuple hébreu au moyen des plaies n'aurait été que la conséquence de l'attentisme de ce dernier, lui-même résultant d'un oubli de la place incontournable tenue par la terre promise dans la vocation d'Israël, si bien qu'Israël désigne désormais à la fois un peuple et une terre. Le temps fit son œuvre en transformant la terre d'exil en terre promise.

Il était alors inévitable que le peuple israélite s'imprègne de valeurs égyptiennes antinomiques avec celles du monothéisme. Inévitablement, les pays d'exil imprègnent, en bien ou en mal, les déracinés qui s'y établissent.

Le second motif de reproche réside dans la réédition de cet égarement traduit par l'attitude des Hébreux lors de l'épisode des explorateurs (relaté en Nombres 13 et 14). Leur refus de partir à la conquête du pays de Canaan fut une erreur tragique qui entraîna leur lente extinction dans le désert durant quarante ans.

Il s'agissait cette fois du choix de séjourner durablement dans le désert plutôt que de s'établir dans le pays promis aux patriarches et à leurs descendants, « où Dieu les *conduit* », étape finale qui devait suivre celles de l'Exode et de la Révélation.

Ces orientations de nos ancêtres ne peuvent qu'amener les juifs de diaspora à réfléchir à deux préoccupations qui devraient retenir toute leur attention.

La première concerne la confrontation des valeurs juives vis-à-vis de celles, affirmées ou diffuses, des pays dont nous sommes les citoyens. Quelles sont, parmi elles, celles qui sont compatibles ou opposées ?

À titre d'exemple, et c'est heureux, les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité convergent avec celles du judaïsme. On peut même affirmer que ces trois devises républicaines trouvent leur origine dans la Bible. Néanmoins, le positionnement du judaïsme sur certains sujets de société tels que, par exemple, le choix du genre, le mariage entre personnes de même sexe, l'aide active à mourir, peut diverger du socialement acceptable.

La seconde est liée à notre rapport à l'exil et au pays d'Israël. Percevons-nous encore le pays d'Israël comme notre destination finale ou notre horizon est-il désormais borné par les lieux où nous vivons, travaillons et éduquons nos enfants ? Il me semble qu'aucun juif de diaspora, pour lui ou pour ses enfants, ne peut échapper à ces deux questionnements. Ce qui s'y se joue, ça n'est pas moins que l'avenir d'une partie du peuple d'Israël.

« Les pires exils sont intérieurs » (Anne Dandurand).